

RÈGLEMENT DU TREMLIN « LES OSCAARS DU RIRE »



**LES
OSCAARS
DU RIRE**

**TU AS LE SENS DE L'HUMOUR?
ALORS TENTE TA CHANCE!**

Inscription sur : laflac.com et sts59.fr

Réception des candidatures
jusqu'au 1 avril 2025

Valenciennes Métropole

FLAC

SI T'ES SHOW
Accompagnement & développement culturels

Association de Gestion du Fonds d'aide aux Initiatives Habitants

Le tremplin d'humour « LES OSCAARS DU RIRE » est organisé par l'association SI T'ES SHOW et la Fédération Locale des Alternatives culturelles (FLAC) et financé par la communauté d'agglomérations de Valenciennes Métropole.

Il est organisé dans le cadre du festival d'humour « VAL 'EN SCÈNE ».

Conditions pour déposer une candidatures :

- résider dans la région Haut-de-France
- Être âgé de 16 ans minimum (autorisation parentale obligatoire)
- Ne pas être intermittent du spectacle
- Ne pas être humoriste professionnel (Programmations, cachets..)

Réception des candidatures :

Les candidatures sont reçues jusqu'au 1 er avril 2025 inclus.

Passé ce délai, plus aucune candidature ne sera acceptée. De même les candidatures incomplètes ne seront pas comptabilisées.

Un jury composé de membres de l'équipe organisatrice sélectionnera 5 candidats (tes) en vue de la soirée finale organisée à la FLAC de Marly le vendredi 25 avril 2025.

Cette finale se déroulera devant un jury professionnel et un public.

Le résultat de la sélection du jury est incontestable. Les candidatures seront conservées en cas d'un éventuel repêchage.

Pour s'inscrire :

- accédez au formulaire en ligne via le site www.sts59.fr
- envoyez une vidéo d'un sketch (ou un lien) de 3 minutes minimum sur le mail suivant : valasso59@gmail.com
- Dead line candidatures : 1 er avril 2025

Selection et finale

Les 5 candidats sélectionnés seront prévenus par mail et ou/sms.

Chaque artiste qualifié pour la finale recevra la somme de 50 euros au titre de défraiment kilométrique. Cette somme est fixe et non négociable.

Un repas sera proposé à chaque candidat le soir du spectacle.

Toute absence le jour de la finale est éliminatoire.

Les artistes sélectionnés joueront le sketch envoyé lors des candidatures ou procéderont à un choix en cas d'envoi de plusieurs vidéos.

Toute exécution d'un sketch autre que celui proposé lors de l'envoi de la candidature, sans en avertir au préalable les organisateurs, est éliminatoire.

Tout plagiat est éliminatoire.

Tout manque de respect envers les organisateurs, le jury, le public, les partenaires de l'évènement est éliminatoire.

Prix tremplin

À l'issue du passage des artistes lors de la soirée finale, deux prix seront décernés :

1 ER PRIX (Prix du Jury)

Récompenses : 1 trophée, 1 chèque de 150 euros, une invitation sur 3 festivals régionaux : Val'en Scène, Valenciennes Comedy Club et le Jean Bart de Rire (Dunkerque).

SECOND PRIX (Prix du public)

Récompenses : 1 trophée, 1 chèque de 100 euros, une invitation sur deux festivals régionaux : Val'en Scène et Valenciennes Comedy Club.